

VILLE DE SAINT-HONORE

À toutes les personnes habiles à voter susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement décrit ci-bas :

CONSULTATION PUBLIQUE 5 MARS 2018

Au cours d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil à 19h30 dans la salle de réunion située au 3611, boul. Martel, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:

- Que lors d'une assemblée tenue le 19 février 2018, le conseil de ville a adopté par résolution, un projet de règlement #753 intitulé:

***Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 707
de la manière suivante***

- ***Modifier les usages des zones 122C, 38-1Af, 38-4Af, 38Af, 123-C et 125C***
- ***Créer la zone 38-5Af à même la zone 38-1Af***
- ***Modifier les articles 4.1.2, 5.12.1 et 6.6.1.1***
- ***Modifier la note N-10***

DESCRIPTION

- Permettre l'usage multifamilial sur une partie sud du boul. Martel
- Régir l'usage agricole (écurie) rues des Bains, des Chalets et ch. des Ruisseaux
- Changer l'usage de la zone 125C « commercial » pour « mixte » (boul. Martel Sud)
- Régir l'usage de commerces de service dans le parc industriel
- Permettre l'usage bigénérationnel et intergénérationnel dans les résidences bifamiliales isolées
- Permettre plusieurs usages commerciaux et/ou industriels dans un même bâtiment
- Régir la marge latérale sur rue des postes d'essence ou station-service
- Établir une date pour reconnaissance de situation

LOCALISATION

- Secteur boul. Martel Sud
 - Secteur des Grands-Boisés, des Bains, des Chalets et ch. des Ruisseaux
 - Parc industriel
- Que ce projet peut être consulté au bureau de la ville.

DONNÉ à Saint-Honoré ce vingt et unième jour de février deux mille dix-huit.


Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier et directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à l'édifice municipal et sur le site Internet le 21 février 2018, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21^{ième} jour de février 2018.

